Image not found or type unknown

Annuler un achat avec accompte

Par **frenchangel**, le **08/02/2009** à **21:40**

Bonjour,
Nous avons acheter nos alliances à un bijoutier lors d'un salon du mariage en novembre dernier.
Maintenant mon ami a un doute sur son alliance et souhaite annuler la vente.
Nous avons versé un acompte de 300€ pour les 2 alliances.
Si nous annulons la vente d'une des 2 alliances, nous perdons une partie de l'acompte mais sommes-nous obliger de payer la totalité de la somme ?
Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés